

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

N° VILLE_2025DL055

Date de convocation : 20 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : LUTTE CONTRE LE CANCER - LA SCINTILLANTE 2025 - Versement d'une subvention au centre Leon Bérard

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Christine NONY (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND)

Absents : Sylvie DOMER

Secrétaires de séance : Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Henri DUARTE

Rapporteur : Laurence MOULIN

Chaque année, le cancer touche près de 400 000 personnes en France et près de 160 000 en décèdent, faisant de cette maladie la première cause de mortalité dans notre pays. Avec près de 40 000 patients pris en charge chaque année, le Centre Léon Bérard est le premier pôle de soins et de recherche sur le cancer d'Auvergne-Rhône-Alpes.

A l'occasion d'octobre Rose, la Ville se mobilise et participera à la 6^{ème} édition de La Scintillante organisée le 28 septembre 2025. Un événement sportif et solidaire du Centre Léon Bérard, au profit de la recherche sur le cancer menée sur son site à Lyon.

Pour ce faire, la Ville constituera une équipe de 25 agents municipaux et élus, et prendra à sa charge tous les frais et dons liés à cet événement qui se décompose comme suit :

- Frais d'inscription (30,00 € HT/participant).
- Une subvention de 1 000 €

Afin de prolonger l'engagement de la ville dans ces actions de sensibilisation et de prévention, je vous propose de verser une subvention de 1 000 €, qui sera directement créditée au Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 16 juin 2025,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à hauteur de 1 000 € au profit du Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard.
- **DIT** que cette subvention sera imputée au budget principal 2025 au compte 65748 du chapitre 65.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,